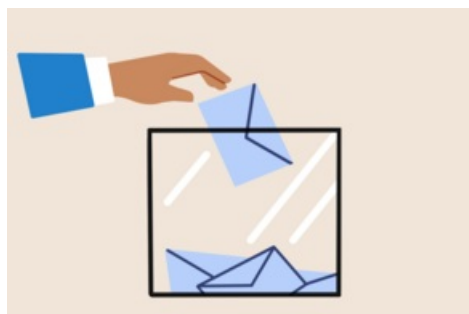




VIE DÉMOCRATIQUE

Elections municipales 2026

Publié le 02 mars 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



1^{er} tour : dimanche 15 mars 2026 (8h-18h)

2^{ème} tour : dimanche 22 mars 2026 (8h-18h)

Bureaux de vote

Il y a trois bureaux de vote à Batz-sur-Mer :

- N°1 à la salle des Fêtes
- N°2 et N°3 à l'espace Petit Bois (anciennement Espace Jean Fréour).

Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur.

Cartes d'électeurs

Les cartes d'électeurs pour les bureaux 2 et 3, et pour les nouveaux inscrits, seront envoyées au plus tard 3 jours avant le premier tour de l'élection. Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

Seule la présentation de papiers d'identité, par exemple la carte nationale d'identité ou le passeport, est obligatoire pour pouvoir voter.

Comment voter par procuration ?

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir. Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

Informations sur www.monprocuration.gouv.fr



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25

<https://www.batzsurmer.fr/informations-transversales/actualites/elections-municipales-2026-30116?>